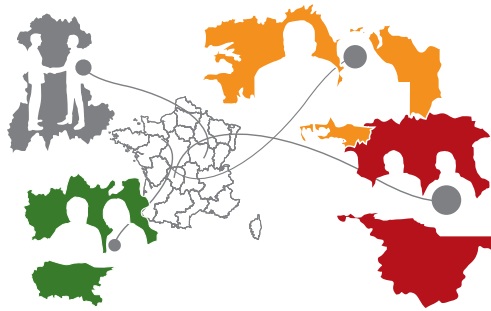


N° 22

Juin 2014



La lettre du Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire



Sommaire

Initiatives des territoires	2 et 3
• Achats responsables en Lorraine	
• Le Solilab investit une friche industrielle nantaise	
• Quelle place pour les politiques ESS départementales ? Colloque en Isère	
• ESS et transition écologique : étude d'initiatives européennes	
Transversale(s)	4 à 7
Europe et ESS, et si les territoires montraient la voie ?	
Vie du réseau	8



Economie sociale et solidaire et Europe : une contribution à la refondation du projet européen ?

Alors que les parlementaires donnent à l'économie sociale et solidaire une loi tant attendue par ses acteurs, il est important de rappeler que l'ESS n'est ni un phénomène de mode, ni un modèle strictement franco-français. Avec des approches et des terminologies différentes, l'idée d'économie sociale et solidaire est même profondément européenne. Du modèle nordique à la tradition allemande, en passant

Édito

par les lois cadres adoptées en Espagne, au Portugal ou, plus spécifiques, en Italie et en Roumanie, l'ESS s'affirme comme un modèle en capacité de répondre aux contresens d'un libéralisme économique et d'une dérégulation financière dont chacun pressent l'impasse. Aujourd'hui, la Commission européenne ne s'y trompe plus : les programmes de coopération font une part belle à ce type d'économie, les fonds structurels n'oublient pas l'ESS, des initiatives fortes sont lancées en faveur de l'entrepreneuriat social ou de l'innovation sociale... Dans cette recherche d'une économie plurielle, le Parlement européen et le Comité économique et social européen ont été des alliés. Il appartient maintenant aux territoires de profiter de cette place institutionnelle renforcée, d'utiliser les outils qui sont à disposition pour conforter de nouvelles formes de développement économique. Prenons les programmes d'initiative communautaire : ils ont, par le passé, facilité les expérimentations et soutenu les projets alternatifs, souvent de petite taille, encourageant la transversalité, les pratiques vertueuses sur la diversité, l'exclusion, la consommation. Ces ouvertures restent possibles dans les cadres actuels des programmes communautaires. Elles restent possibles car elles existent : il appartient au politique de s'en saisir.

La loi votée par les députés

représente l'aboutissement de plus de vingt

années d'engagement, de travail et de persévérance de

militants et élus fervents défenseurs de ce modèle économique

un peu partout en France. Au-delà de la reconnaissance de l'ESS, des

acteurs et de leurs initiatives, cette loi contribue en effet à forger un modèle

socio-économique porteur d'innovation, de solidarité, de coopération. Elle permet

ainsi à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle. Définir le périmètre de

l'ESS et le concept d'utilité sociale, contribuer à sa structuration, sa représentation, sa

promotion et son financement, favoriser la reprise d'entreprises par les salariés, sécuriser

les subventions des associations ... Ces mesures inscrites dans la loi constituent des avancées

majeures pour ce secteur riche de potentialités et véritable alternative pour préparer l'économie de demain.



Le vote de la loi est en cours ; aujourd'hui c'est à échelle européenne qu'il faut avancer.

Je voudrais néanmoins mettre l'accent sur une amélioration que nous avons défendue à savoir le rôle déterminant des collectivités locales dans la co-construction des politiques territoriales en partenariat avec l'État et avec les réseaux d'acteurs. Si celui-ci a bien été réaffirmé, cela reste pour le moment un principe car les modes de faire, c'est-à-dire l'appel à initiatives, lui, n'a pas été retenu.

Mais nous devons rester plus que jamais mobilisés pour concrétiser ainsi l'application territoriale de la loi, impliquer les représentants de l'ESS dans les instances de dialogue social, associer

l'économie sociale et solidaire au pacte de responsabilité, et l'intégrer dans les prochaines

réformes législatives sur les territoires, sur la transition énergétique et encore plus

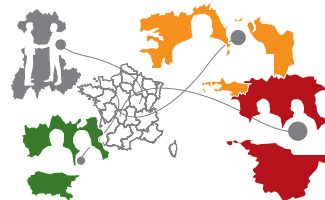
dans la future loi de finances ! La France rejoint ainsi les quatre autres pays

européens qui ont déjà légiféré pour reconnaître cette économie, car c'est

bien aujourd'hui à ce niveau d'échelle qu'il nous faut avancer !

Christiane Bouchart est conseillère déléguée à l'économie sociale et solidaire à Lille et présidente du RTES.

Patricia Andriot est vice-présidente déléguée à l'ESS au conseil régional de Champagne-Ardenne et vice-présidente du RTES.



Un schéma des achats responsables en Lorraine

Afin de développer la mise en place de clauses sociales dans les marchés publics sur son territoire, le conseil régional de Lorraine a impulsé une démarche de promotion en interne et auprès d'acteurs locaux animée par un chargé de mission « clauses d'insertion ».

Depuis 2008, le conseil régional de Lorraine a lancé cette démarche autour de 3 niveaux :

- le développement en interne des clauses sociales à travers l'analyse des marchés du conseil régional pouvant intégrer une clause sociale, la diffusion d'informations auprès des agents des différents services, ...
- la mise en place d'un comité de pilotage réunissant des conseillers régionaux et des agents de la collectivité,
- l'animation d'un réseau d'acteurs locaux impliqués dans ce type de démarches afin d'analyser les opportunités, en amont, de l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics, les conditions de mise en œuvre et d'évaluation partagée des résultats produits.

Ce réseau lorrain des facilitateurs exerçant sur des territoires différents et dans des structures diverses (maisons de l'Emploi, conseils généraux, pôles emploi, mairies, associations) permet l'échange de bonnes pratiques et la coordination des dispositifs.

Un chef de projet à la région a permis de faire émerger ces relais territoriaux et de constituer un réseau de 24 facilitateurs sur le

territoire régional. Il assure le lien entre la démarche interne de la région et auprès de ces acteurs et anime le réseau à travers l'organisation de rencontres régulières.

L'association ELIPS, qui est intervenue le 5 mai dernier lors de la journée de formation sur la commande publique responsable organisée par le RTES en partenariat avec Idéal Connaissances, est un de ces relais. Elle intervient sur le bassin d'emploi de Thionville où elle anime une « plateforme collaborative de compétences » à destination des collectivités et des entreprises se positionnant sur les marchés publics. Cette plateforme assure la promotion des clauses d'insertion auprès des entreprises et des collectivités et permet la mutualisation des compétences et des besoins des structures de l'insertion sur le champ de la formation notamment.

Contacts :

- **Aurélié Marand**, chargée de mission ESS, conseil régional de Lorraine, aurelie.marand@lorraine.eu, 03 87 33 64 00
- **Hervé Formell**, chargé de mission « clauses d'insertion », conseil régional de Lorraine, herve.formell@lorraine.eu
- **Marie-Thérèse Gansoinat-Ravaine**, conseillère régionale déléguée à l'économie sociale, conseil régional de Lorraine, marie-therese.gansoinat-ravaine@lorraine.eu

Trois acteurs primés pour leurs achats responsables !

Lors des Trophées européens des achats publics de textile équitable, trois acheteurs français ont été récompensés pour leur politique d'achats responsables :

- La mairie de Paris (1^{er} prix des collectivités de plus de 100 000 habitants)
- La région Bretagne (2^{ème} prix des collectivités de plus de 100 000 habitants) dont 3200 agents sont équipés de vêtements équitables.
- La Poste (catégorie Établissements Publics et Ministères) dont 50% des vêtements des facteurs sont en coton équitable.

Le Solilab investit une friche industrielle nantaise

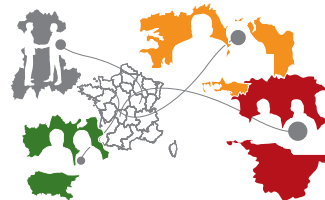


Depuis janvier, le "Solilab", lieu dédié à l'ESS conçu par l'association Les Ecosolies, avec le soutien de Nantes Métropole, est en activités et accueille déjà 65 entreprises. Un lieu intégré dans un projet global de renouvellement urbain, celui de l'île de Nantes, démarré en 2010 et qui ouvre ses portes au public pour les "48h du Solilab" les 13 et 14 juin.

Les objectifs du Solilab : offrir aux entreprises innovantes des services et outils pour se développer ensemble, faire connaître l'ESS auprès du grand public et faciliter la relation entre l'offre et la demande. Bureaux, postes de travail en open-space, espaces de stockage, salles de réunions, espaces événementiels, boutique solidaire, restauration... Les 9000 m² du Solilab accueillent quotidiennement plus de 150 personnes. Une belle réussite pour cet espace qui se veut "laboratoire d'innovations" et "point de convergence de ceux qui entreprennent et consomment autrement".

D'autant que le Solilab entre dans un projet de renouvellement urbain plus global (l'île de Nantes) qui vise à réinvestir d'anciens chantiers navals sur 337 hectares, dont plus d'un million de mètres carrés constructibles. Transformer une friche industrielle pour y accueillir les acteurs locaux et générer de nouvelles formes d'économies a déjà été expérimenté par Nantes Métropole et la Samoa (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique qui pilote le projet de l'île de Nantes) pendant une dizaine d'années sur un autre site. Forts de cette expérience, les partenaires ont investi des sites vacants de l'île afin de constituer un pôle économique consacré aux industries créatives et culturelles et à l'ESS, dont le Solilab fait donc partie. À noter : pour aller jusqu'au bout de la démarche, son aménagement a été pensé de manière innovante et responsable avec des modules en bois aménagés et superposés, la réutilisation de matériaux existants, une station de phyto-épuration, une chaudière à pellets, ... Et le dispositif est garanti par un système partenarial : un bail est signé entre la Samoa, propriétaire des lieux, et la SCIC de gestion Écossimo portée par les Écossolies, avec le soutien de Nantes métropole.

Contacts : **Amelle Belmihoub**, responsable de la mission économie sociale et solidaire, Nantes Métropole, amelle.belmihoub@nantesmetropole.fr
Mahel Coppey, vice-présidente de Nantes Métropole, déléguée à l'ESS et à l'économie circulaire, mahel.coppey@mairie-nantes.fr
Informations sur www.ecossolies.fr



Quelle place pour les politiques ESS départementales dans un contexte de réforme de l'organisation des territoires ?

Le 15 mai 2014, le conseil général de l'Isère a organisé en partenariat avec la CRESS Rhône-Alpes et le RTES, un colloque sur l'avenir des politiques publiques en faveur de l'ESS portées par les départements dans le contexte des différentes réformes territoriales.



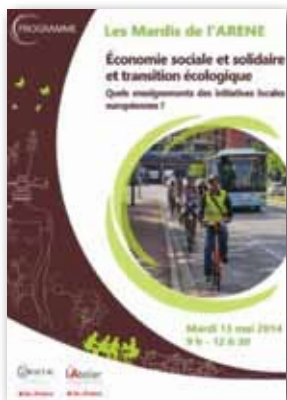
Entre la probable prochaine disparition de la clause générale de compétences qui permettait au conseil général de l'Isère d'intervenir sur l'ESS dans toute sa transversalité, la publication de la loi MAPTAM, et l'hypothèse de suppression des conseils généraux, la réflexion sur les futures modalités d'articulation et de coopération entre les différents échelons territoriaux s'imposait comme un sujet à traiter. Ainsi, près de 100 participants ont pu échanger avec 6 intervenants représentant 3 types de collectivités, des acteurs de l'ESS et un membre du CRESS. À retenir des débats : la future organisation territoriale devra être à géométrie variable et s'adapter aux

spécificités locales afin d'assurer la solidarité et l'égalité entre les citoyens des zones urbaines et rurales.

Quel que soit le futur interlocuteur des entreprises de l'ESS, la création d'espaces de proximité sera essentielle. Ceci sous-entend pour les collectivités et l'Etat d'être dans une dynamique de coopération et d'avoir une vision partagée du développement territorial de l'ESS. Depuis 2012, sous l'impulsion du conseil général de l'Isère, cette approche globale et partagée de l'ESS s'est traduite concrètement par la mise en place d'un appel à projet mutualisé avec 5 EPCI de l'Isère, initiative restant à ce jour unique. Comme l'a souligné Pierre Ribeaud, vice-président du conseil général et délégué à l'ESS en clôture de l'événement, le succès de ce colloque démontre que ces espaces de concertation et de débats entre acteurs de l'économie sociale et solidaire et collectivités doivent être plus nombreux. Si le 15 mai 2014 restera dans l'histoire de l'ESS française comme le dernier jour de débats à l'Assemblée nationale sur une loi fondatrice, en Isère, les acteurs de l'ESS et les collectivités locales lui auront brillamment fait écho.

Contact : Pierre Ribeaud, vice-président chargé de l'ESS, conseil général de l'Isère, p.ribeaud@cg38.fr,
Isabelle Metert, chargée de mission ESS, conseil général de l'Isère, i.metert@cg38.fr

EUROPE



ESS et transition écologique : étude d'initiatives européennes

Les premiers éléments d'une étude comparative de politiques locales européennes au croisement de l'ESS et du développement durable, menée par l'ARENE et l'Atelier avec l'appui du CRIDA et de Pour la Solidarité, viennent de sortir. Objectifs de l'exercice : tirer des enseignements du repérage d'une quinzaine d'initiatives en Europe et de l'analyse approfondie de quatre d'entre elles.

15 initiatives issues de 9 secteurs d'activités (consommation durable, circuits courts, énergie verte, achats responsables, recyclage, quartiers

durables, logements durables, mobilité douce et innovation sociale) ont été repérées. Leur particularité ? Elles sont toutes en relation avec une politique publique locale, pas spécifiquement "ESS", et intégrées par les élus et techniciens des collectivités comme un élément crédible de réponse à un enjeu majeur.

4 initiatives étudiées à la loupe

Les projets analysés de façon détaillée sont :

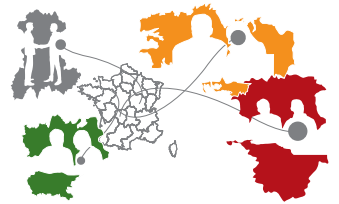
- une coopérative de logements à Genève qui contribue à la production d'habitations à loyer modéré dans un contexte de spéculation immobilière,
- des points-vélos à Bruxelles, qui permettent de favoriser l'insertion professionnelle et de faire progresser l'inter-modalité des transports en commun,
- le parc européen de l'innovation sociale au pays basque à Bilbao, qui encourage le développement d'activités nouvelles à même de créer des emplois et de services sociaux plus efficaces dans un contexte de crise,

- la Citta del Altra economia à Rome, installée sur 3500 mètres carrés, inscrite dans une vaste opération de requalification urbaine et de redynamisation d'un quartier en difficulté.

La coalition, facteur de réussite

Pour Laurent Fraisse, du CRIDA, ces initiatives reposent sur "la construction d'une coalition d'acteurs et d'institutions à même d'exploiter des fenêtres d'opportunités, de légitimer et de pérenniser localement des projets d'envergure". Les acteurs se sont appuyés sur la mobilisation de ressources extérieures (par exemple, le projet de Bilbao a fait venir les plus grands spécialistes de l'innovation sociale). "Une coalition multiniveaux, c'est-à-dire impliquant différents échelons de collectivités locales n'est pas non plus à négliger. C'est souvent la condition pour mobiliser des co-financements comme dans le cas du financement en trèfle des points vélos à Bruxelles (relevant de l'Etat, des régions et de la SNCB)". Ces projets illustrent que l'ESS peut être une réponse structurante non seulement aux politiques d'emplois, mais aussi de logements, d'aménagement du territoire, de mobilité...

Pour en savoir plus : www.atelier-idf.org



Europe et ESS :

Et si les territoires montraient la voie ?

Alors que l'Union européenne cherche une issue aux difficultés économiques qu'elle traverse et que ses responsables politiques font face au désenchantement citoyen et au repli identitaire, les 751 députés qui viennent d'être élus au Parlement européen ont du pain sur la planche... Dans cette période de crises, l'ESS pourrait-elle initier une ouverture vers un autre modèle économique européen ? Est-elle reconnue dans les pays membres et dans les institutions européennes ? Et comment les territoires, par leurs projets de coopération économiques et sociaux, peuvent s'emparer de ces questions et proposer de nouvelles voies ?



"Nous avons besoin de davantage d'économie sociale en Europe pour mieux résister à la crise !" Martin Schulz, alors président du Parlement européen, s'adressait en ces termes aux entrepreneurs sociaux réunis à Strasbourg en janvier dernier. Une déclaration qui marque l'engagement des institutions européennes en faveur de l'ESS ?

Diversité des approches pour un ancrage commun

En Europe, selon un rapport du Comité Économique et Social Européen (CESE) datant de 2013, on estime que l'ESS emploie plus de 14,5 millions de salariés, ce qui représente environ 6,5 % de la population active. On estime, car obtenir des données précises est difficile tant les champs et les approches diffèrent en fonction des États membres : certains pays abordant l'ESS par les statuts de ses acteurs (mutuelles, coopérations...) d'autres, par la finalité qu'ils visent (intérêt général...). "Si le concept d'ESS diffère selon les 28 pays européens, il n'empêche que la réalité des initiatives est bel et bien présente", rappelle Denis Stokkink, président du Think tank européen Pour la Solidarité. Face à cette difficulté et afin de mieux évaluer le poids économique de ces organisations, l'idée d'effectuer des "comptes satellites" dans les comptabilités nationales se développe. Ceux-ci pourraient être "un instrument de synthèse, de cadrage et de dialogue ; un moyen de prendre conscience des spécificités de l'ESS de chaque pays et non une fin".¹

La création d'un cadre européen commun est donc difficile et freine la mise en œuvre d'une politique dédiée. Pourtant, les valeurs de l'économie sociale sont largement répandues et profondément ancrées en Europe, en faisant même une spécificité souvent mentionnée par les autres continents.

L'ESS dans les politiques européennes

Du côté des acteurs, dès 2001, l'institution représentative, à échelle européenne, des coopératives, mutualités, associations et fondations propose une définition commune de l'économie sociale à travers une Charte de principes, présentée lors de sa Conférence européenne permanente (CEP-CMAF).

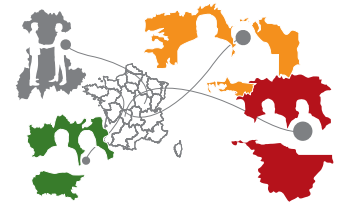
Côté politique, la reconnaissance de l'ESS est récente et l'Union reste dominée par une vision economiciste et libérale. Des pistes d'évolution émergent néanmoins. Depuis 1990, un intergroupe "Économie sociale" existe au sein du Parlement européen ; Parlement qui a reconnu, en 2009, les acteurs de l'ESS en tant que partenaires sociaux et acteurs essentiels pour la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne². Fin 2011, le CESE a également adopté un rapport intitulé "Entrepreneuriat social et l'entreprise sociale". Et la suite ? "Parmi les 11 objectifs thématiques des fonds structurels pour la période 2014-2020 figurent la promotion de l'emploi, de l'inclusion sociale, de la lutte contre la pauvreté et de l'éducation", explique Denis Stokkink. "L'une des priorités de cet objectif est dédiée à la promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales."

Innovation et Entrepreneuriat social

Symptomatiques d'une recherche de sortie de crise et de transition vers un nouveau modèle économique, deux concepts sont aujourd'hui au cœur des débats européens sur l'ESS. L'innovation sociale d'abord, qui a été largement abordée lors des rencontres européennes de Strasbourg en janvier dernier (voir p.6) et qui est soutenue par le nouveau programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)³. L'entrepreneuriat social ensuite ; avec notamment l'"Initiative pour l'entrepreneuriat social" lancée par la Commission européenne et sur laquelle trois de ses divisions travaillent (marché intérieur et services, industrie et entrepreneuriat, emploi, affaires sociales et inclusion). C'est sur cette base qu'ont notamment été organisées les rencontres de Strasbourg, mentionnées plus haut. Par ailleurs, le gouvernement luxembourgeois vient d'annoncer qu'il a l'intention de faire de l'entrepreneuriat social la priorité de sa Présidence européenne au deuxième semestre 2015. Innovation sociale et entrepreneuriat social ont décidément le vent en poupe... Au risque de dissoudre dans leur tourbillon médiatique l'économie sociale et solidaire ?

La mesure de l'impact social

Afin de mieux évaluer la plus-value des organisations et acteurs de l'économie sociale et solidaire, l'Union européenne souhaite



également “développer une méthode pour mesurer les gains socio-économiques” des organisations de l'ESS et “leur impact sur la communauté”. Ouvrant dans ce sens, 25 chercheurs issus de 10 universités européennes et plus de 100 acteurs ont créé, en janvier, le Third Sector Impact (TSI). Ce projet européen travaille à la mesure quantitative du secteur de l'ESS, à celle des impacts sociaux et environnementaux des coopératives, associations, fondations, mutuelles et des entreprises sociales, ainsi qu'à l'identification des contraintes pesant sur leur développement. Une première série de réunions nationales se tient d'avril à juin 2014. Elles seront complétées par des consultations publiques en ligne sur un site⁴ Internet. Autre projet, même objectif, “It's so in”⁵ travaille sur l'impact économique, environnemental et social de l'ESS et de l'engagement citoyen sur la société. Un projet dans lequel sont également impliquées 10 universités européennes.

Car cette “mesure de l'impact social” fait largement débat : entre les risques d'uniformisation des critères, le besoin de rendre visible l'entrepreneuriat social, la nécessité de préserver la diversité des référentiels, des spécificités territoriales, et l'importance d'associer les acteurs à la réflexion... Le groupe d'experts sur l'entrepreneuriat social, le GECES, mis en place dans le cadre de l'“initiative pour l'entrepreneuriat social”, et son sous-groupe consacré à la mesure de l'impact social qui se penchent depuis 2012 sur ces questions, ont de quoi s'occuper.⁶

L'inspiration : les coopérations sur le terrain ?

Mais l'une des clés de la reconnaissance de l'ESS ne serait-elle pas aussi entre les mains des régions et des territoires qui mettent en place et valorisent des pratiques de coopération économique et sociale ? Les nombreux projets qui facilitent les échanges entre acteurs, en termes de connaissances, de savoir-faire et de bonnes pratiques peuvent constituer le terreau d'une structuration collective de l'ESS en Europe.

- Pays où le concept d'économie sociale est largement admis
- Pays où le concept d'économie sociale présente un niveau d'acceptation moyen
- Pays où le concept d'économie sociale est peu reconnu ou pas reconnu du tout
- Pays ayant adopté une loi sur l'ESS

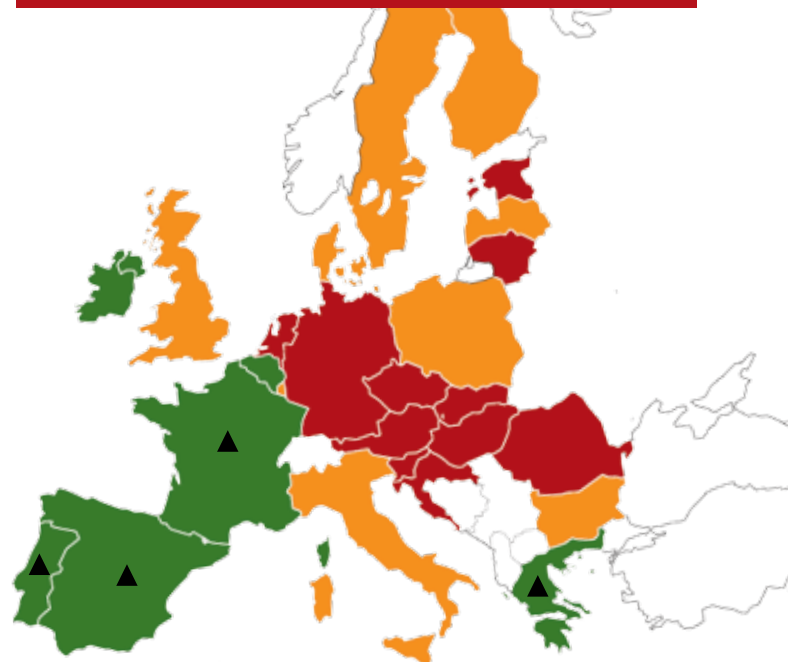
Carte réalisée d'après “L'économie sociale dans l'union européenne”, rapport d'information élaboré pour le Comité économique et social européen par le CIRIEC (2013).

Les régions ont leurs bureaux à Bruxelles !

Les régions françaises ont ouvert un bureau de représentation à Bruxelles, soit à titre individuel, soit en se regroupant. Mais quel est véritablement leur rôle ? Et comment travaillent-ils sur l'ESS ? Entretien avec **Emilie Scoccimarro**, chargée de mission au bureau Bourgogne Franche Comté Europe, à Bruxelles.

“La plupart des régions françaises disposent d'un bureau de représentation à Bruxelles, qui sont leur interface entre l'Union européenne et leur territoire. Certaines régions ont mutualisé les moyens, comme le Bureau Bourgogne Franche-Comté Europe (BFCE) qui rassemble les deux régions et quinze collectivités infra régionales (départements, agglomérations, villes). Un Bureau assure la veille et la transmission des informations sur les politiques et les financements européens, prend part aux activités des nombreux réseaux européens thématiques présents à Bruxelles et fait valoir les positions des collectivités locales au niveau européen. Le BFCE, comme les autres bureaux, travaille sur toutes les politiques européennes qui intéressent les territoires : politique de cohésion, transports, énergie, recherche, jeunesse, ... et ESS. Par exemple, en ce moment, nous travaillons sur la place de l'innovation sociale dans la nouvelle politique de cohésion 2014-2020, les financements européens pour les acteurs de l'ESS dans le cadre des programmes dits sectoriels, et plus largement, le plaidoyer pour une meilleure prise en compte de l'ESS dans les politiques européennes à destination des entreprises.”

En savoir plus : www.bfce.eu



¹ E. Archambault, appréhension statistique de l'économie sociale et solidaire (2014).

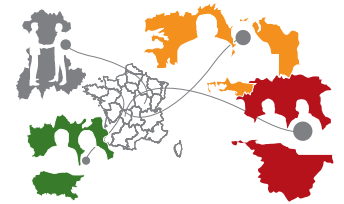
² Ce qu'on a appelé le “rapport Toia”, du nom de sa rapportrice, la députée italienne Patrizia Toia.

³ Celui-ci est doté d'une enveloppe de 920 millions d'euros pour la période 2014-2020 et intègre trois instruments financiers existants : le programme pour l'emploi et la solidarité sociale (Progress), le réseau européen des services publics de l'emploi (EURES) et l'instrument européen de microfinancement Progress.

⁴ www.thirdsectorimpact.eu

⁵ www.itssoin.eu

⁶ Lire à ce sujet N.Alix et A.Baudet, La mesure de l'impact social, facteur de transformation du secteur social en Europe (2013)



“La Commission européenne doit s’orienter vers une politique de relance par les territoires”

Entretien avec **Catherine Trautmann**

La Commission européenne, associée au CESE et à la ville de Strasbourg, a organisé, en janvier, deux jours de conférence autour du thème “Les entrepreneurs sociaux, acteurs de l’innovation, de la croissance inclusive et de l’emploi”. Quel bilan tirez-vous de ces rencontres ?

C’est d’abord un succès par le nombre de participants, provenant de toute l’Europe, dont 50 % d’entrepreneurs sociaux. C’est une expression vivante de la formule du partenariat, accentué par la mobilisation des collectivités locales. La mise en scène de l’innovation sociale fait partie de ce bilan ressenti.

Quelles suites pensez-vous donner à cette manifestation ?

Nous allons rencontrer la Commission européenne pour lui dire notre engagement à réaliser une prochaine édition. L’idée est de faire précéder ce type de rencontre par des événements qui peuvent être organisés à l’échelle des territoires, régions ou Etats. Le travail avec le Parlement européen à Strasbourg est significatif aussi du style que nous souhaitons donner à cette rencontre qui doit être proche des entreprises mais aussi des citoyens.

Quels sont vos espoirs pour les futures politiques européennes ?

La déclaration de Strasbourg* est très utile car elle donne un cahier des charges à la prochaine Commission européenne. Mais il faut que celle-ci s’oriente vers une politique de relance par les territoires, dans laquelle l’ESS pourra prendre toute sa place. Au Parlement européen, les parlementaires de plusieurs groupes politiques sont intéressés par l’ESS, sans compter l’appui du CESE. Il faut co-construire ensemble : cette dimension transversale est très importante. L’un des enjeux de la période qui s’ouvre, si on veut garder la dimension d’innovation sociale et ne pas tout sacrifier au « business », est d’intégrer la dimension solidaire de l’ESS dans les formes de relance de l’économie européenne au service de la justice sociale.

* Réunis les 16 et 17 janvier 2014 à Strasbourg, plus de 2 000 entrepreneurs sociaux ont réaffirmé, à travers cette déclaration, la nécessité de voir les entreprises sociales jouer un rôle plus important pour le futur de l’Europe et ont défini de nouvelles actions à conduire pour “libérer leur potentiel de croissance intelligente, durable et inclusive.”

Informations : www.ec.europa.eu

L’Union européenne offre un cadre au lancement et au développement d’initiatives, par le biais de fonds comme le FSE ou le FEDER, mais aussi par le biais de nouveaux outils. L’Investissement Territorial Intégré (ITI), par exemple, offre la possibilité de fusionner des crédits relevant d’au moins deux axes prioritaires d’un ou plusieurs programmes, au service du cofinancement d’une seule et même stratégie de territoire multidimensionnelle.

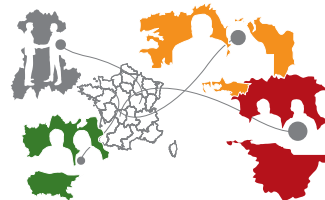
Enfin, l’expérimentation, l’échange et la collaboration entre les pays européens sont également encouragés via les programmes transfrontaliers et transnationaux. Impact social, sensibilisation, innovation... Présentation de quelques exemples impliquant des collectivités territoriales.

Évaluer les impacts sur les territoires

Parmi les 130 projets sélectionnés par l’Union européenne dans le cadre du programme Interreg IVA France Manche-Angleterre figure « Impact & ValuESS »⁷. Soutenu par le conseil général d’Ille-et-Vilaine et la région Bretagne, il est porté par Réso Solidaire (Rennes), en association avec l’Adess Brest et l’organisation anglaise South West Forum. Son objectif ? Aider les acteurs de l’économie sociale et solidaire à mieux valoriser l’impact et l’utilité sociale de leurs activités auprès de leurs partenaires publics et privés. Études de cas, guides de bonnes pratiques, films, formations, voyages d’étude et groupes de travail thématiques, le projet mobilise les acteurs de l’ESS comme les collectivités. Parmi les premiers constats d’un intéressant travail d’évaluation mené depuis 2011 : si les structures anglaises ont l’habitude de mesurer l’impact de leurs activités, côté français, c’est moins évident...⁸ Cette envie d’échanger en “transmanche” sur l’ESS n’est pas nouvelle. Un premier projet Interreg (Part3sec) avait permis de partager un état des lieux sur les deux territoires et d’apprendre à se connaître : une étude mettant en perspective le secteur dans les deux pays avait d’ailleurs concrétisé cette première collaboration. Et cette envie de coopérer perdure. Le projet « Impact & ValuESS » a en effet donné naissance à un autre projet Interreg, « FEED »⁹, qui porte sur le financement citoyen solidaire. Après avoir analysé des expériences des deux côtés de la Manche, ce dernier entre actuellement dans sa deuxième phase : la construction de « plateformes » locales de financement citoyen sur les territoires de Somerset, Brocéliande et Redon.



Source : Réso solidaire - octobre 2013 - Exeter



Former les européens aux enjeux de l'ESS

Autre projet, autre territoire, autres programmes européens. Depuis 1999, la CLAIE¹⁰, soutenue par le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, accompagne les structures de l'ESS dans les Alpes-Maritimes. Sa mission : permettre la création, le développement et la sauvegarde des emplois via des actions de formation. En 2008, elle s'engage dans les programmes européens Leonardo Da Vinci et Grundtvig. Depuis, via 8 projets de coopération dans 6 pays différents, plus de 70 personnes ont été formées aux enjeux de l'ESS. Si les bénéficiaires sont essentiellement associatifs, des collectivités se sont prises au jeu : l'agglomération du Pays de Grasse et l'agglomération de Sophia Antipolis. L'impact des projets menés génère un effet sur les territoires, dans les dynamiques de coopération inter-structures, les financements octroyés et l'implication des collectivités. C'est sur ce dernier point, celui de l'ouverture aux différents partenaires de l'ESS (Collectivités locales, Etat, Coopératives, ...) que la CLAIE a prévu de porter son effort dans les années à venir.

Échanger entre collectivités

Car l'implication des collectivités dans les projets transfrontaliers en faveur de l'ESS n'est pas monnaie courante. Les financements existent mais le manque de connaissances des partenaires étrangers ou les barrières culturelles freinent encore bon nombre d'entre elles. Pourtant, pour que l'ESS intègre vraiment les politiques et les instances européennes, c'est aussi sur le terrain que les coopérations, en expérimentant, peuvent essaimer et contribuer à son changement d'échelle. Illustration de cette possibilité, le projet "MESSE" qui réunit des collectivités de 9

pays¹¹ autour d'un objectif : améliorer les politiques publiques d'entrepreneuriat social. Ensemble, elles échangent pratiques et expériences, travaillent sur les aspects juridiques et sur la construction de diagnostics territoriaux, recensent les outils disponibles dans chaque pays... Et portent une voix collective auprès des instances européennes. Une manière intéressante de pratiquer la coopération territoriale tout en agissant à l'échelle des politiques de l'Union.

Qu'ils s'agissent des programmes évoqués ici ou des fonds structurels (FSE, FEDER, FEADER...), les ouvertures pour soutenir les projets alternatifs et encourager à la transversalité restent donc possibles. Pour lutter contre l'institutionnalisation de l'Union européenne et montrer que l'ESS peut être une réponse à la crise, s'il appartenait désormais aux politiques territoriales de s'en saisir ?

Pour aller plus loin : www.pourlasolidarite.eu



Rencontres de Strasbourg "Entrepreneurs sociaux, prenez la parole !"

L'ESS dans les futurs programmes opérationnels

La nouvelle programmation 2014-2020 est en phase de validation par la Commission. À échelle européenne, le cadre financier pluriannuel a été adopté en décembre 2013, et, à échelle nationale, une concertation a permis l'élaboration de l'Accord de partenariat entre la France et la Commission européenne. Le travail se finalise actuellement du côté des régions, qui, après avoir réalisé leurs diagnostics, ont défini les axes d'intervention au sein de documents stratégiques pour le programme opérationnel FEDER-FSE et le programme de développement rural régional FEADER. Quelle sera la place de l'ESS dans ces futurs programmes ?

Tout au long de l'année 2013, des concertations ont été organisées au niveau national et régional. Les acteurs de l'ESS ont été, en règle générale, impliqués dans leurs différentes phases, du diagnostic à l'élaboration de propositions. Ces contributions ont permis à l'économie sociale et solidaire d'être prise en compte dans les programmes, parfois sous forme d'objectifs spécifiques (mobilisant par exemple des fonds FEDER sur l'innovation sociale, l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire, et des fonds FSE sur la formation, l'éducation tout au long de la vie...) ou comme cibles des objectifs transversaux. À noter : l'ESS est indiquée comme priorité dans l'axe 9.5 du FSE proposé par l'Europe, et on la retrouve comme l'une des priorités d'investissement de certains "Investissement Territorial Intégré" (ITI) (par exemple : "sensibiliser les habitants à la création/reprise d'activité et à l'économie sociale et solidaire et favoriser la création d'activité économique dans les quartiers défavorisés").

Les programmes opérationnels pourraient être validés prochainement, mais le partage entre les deux fonds, FEDER et FSE, n'est toujours pas fixé avec l'Etat. Et les changements qui s'annoncent en termes de répartition des compétences publiques et de découpages territoriaux risquent de rendre l'exercice encore plus difficile.

À noter : les programmations sont, pour la plupart des régions, consultables en ligne.

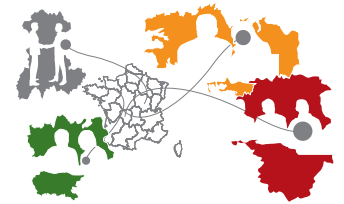
⁷ Pour en savoir plus sur Impact&valuESS : www.resosolidaire.fr (rubrique "axes de travail") et rendez-vous aux prochaines rencontres franco-anglaises de l'ESS à Rennes, du 22 au 24 septembre 2014.

⁸ Les "premières impressions" de l'enquête d'évaluation sont en ligne ; les questionnaires sont en cours de dépouillement et d'analyse complets.

⁹ Pour en savoir plus sur FEED : www.ess-bretagne.org

¹⁰ Coopération Locale et Appui aux Initiatives dans l'ESS

¹¹ Allemagne, Angleterre, Bulgarie, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Roumanie et Suède. Informations sur www.messe-project.eu



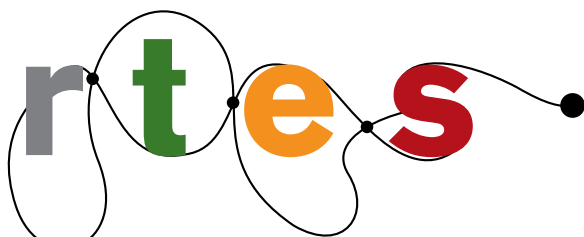
Bienvenue aux nouveaux adhérents !

- la communauté d'agglomération du Grand Narbonne,
- la ville de Valbonne Sophia Antipolis,
- la communauté d'agglomération du Boulonnais.

L'AGENDA DU RTES

- **14 février** : signature de la charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales - Nancy
- **28 février** : PTCE & Collectivités locales, journée de restitution de l'étude sur le rôle des collectivités dans les dynamiques de PTCE - Paris
- **27 mars** : Webconférence "comment traduire dans les conventions une charte avec les associations ?"
- **5 mai** : Formation "les nouveaux visages de la commande publique responsable" - Paris
- **26 mai** : Webconférence "l'innovation sociale"
- **1er juillet** : Assemblée générale du RTES - Paris (voir ci-contre)
- **2 juillet** : 3^{èmes} rencontres nationales "Collectivités et ESS" - Bercy (voir ci-contre)
- **Septembre** : Journée territoriale "Collectivités et IAE" - Rouen
- **Septembre** : Webconférence "Présentation de la loi ESS"
- **Octobre** : Journée territoriale "Collectivités et ESS" - Alpes Maritimes
- **4 novembre** : Journée territoriale "ESS, responsabilité sociale et collectivités" - Marne-la-Vallée
- **Novembre** : Journée territoriale "L'impact de la loi ESS pour les collectivités" - Val de Drôme
- **8 décembre** : Formation "Les diagnostics territoriaux" - Paris

Pour joindre l'équipe : Anne-Laure Federici, déléguée générale : alfederici@rtes.fr, Jacques Dughéra, chargé de développement : jdughera@rtes.fr, Pierre-Alain Simon, chargé d'animation du réseau : animation@rtes.fr, Céline Parat, chargée de communication : cparat@rtes.fr. **Direction de la publication** : Christiane Bouchart. **Coordination** : Anne-Laure Federici, Jacques Dughéra. **Rédaction** : Céline Parat, Pierre-Alain Simon. **Mise en page** : Céline Parat. **Charte graphique** : Yann Montigné. **Impression** : Artésienne sur papier recyclé Cyclus Print



Réseau des collectivités **Territoriales** pour une **Économie Solidaire**

Hôtel de Ville, BP 667 - 59 033 Lille cedex

Tél : 03 20 97 17 97 - 06 61 17 94 90

www.rtes.fr - animation@rtes.fr

3^{èmes} rencontres nationales "Collectivités & ESS"

Les 3^{èmes} rencontres nationales des collectivités locales autour de l'ESS se tiendront le mercredi 2 juillet 2014 au ministère de l'économie et des finances à Bercy et auront pour fil conducteur «**l'ESS, vecteur d'équité territoriale**».



Parce qu'elle conjugue développement économique, lutte contre l'exclusion, responsabilité écologique et participation citoyenne, l'ESS apporte des éléments d'esérance, des cités fragiles aux territoires ruraux.

Pour se développer, l'économie sociale et solidaire doit pouvoir s'appuyer sur une volonté politique forte et affirmée de la part des élus locaux, sur une politique nationale et sur une meilleure articulation entre les échelons territoriaux.

Ces questions sont au cœur de l'actualité : **projet de loi sur l'ESS** adopté au Sénat et à l'Assemblée Nationale qui entend favoriser un changement d'échelle de l'ESS, **réforme de la décentralisation**, qui ambitionne de clarifier les compétences des collectivités, et **mobilisation en faveur de l'ESS d'élus** locaux toujours plus nombreux. **Autant de leviers importants et nécessaires pour permettre le renforcement de la capacité de l'ESS à assurer une cohésion sociale et territoriale.**

**Rendez-vous mercredi 2 juillet,
au Ministère de l'Économie et des Finances,
139 rue de Bercy, Paris 12^{ème}**

Attention, le nombre de places est limité ! Inscrivez-vous dès maintenant par mail à animation@rtes.fr ou par téléphone au 03 20 97 17 97

Informations et bulletin d'inscription sur www.rtes.fr

L'Assemblée générale du RTES

La veille des rencontres, collectivités adhérentes ou sensibilisées à l'ESS sont invitées à l'**Assemblée Générale** du RTES :

**Rendez-vous le mardi 1^{er} juillet
de 16h30 à 19h à Paris** (Mairie du 3^{ème} arrondissement)

Pour vous inscrire : animation@rtes.fr ou www.rtes.fr

Nouvelles publications du RTES à télécharger



Points de repères : l'économie sociale et solidaire et les collectivités locales

Destiné aux élus (déjà en place ou nouvellement arrivés) et techniciens à l'ESS, ce document synthétique présente en quatre points le rôle des collectivités dans la mise en œuvre d'une politique ESS et des axes d'interventions possibles.



Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE

Synthèse de l'étude menée avec l'Atelier Coopératif, ce guide de 54 pages a été enrichi des actes de la rencontre "PTCE et collectivités locales" qui a eu lieu le 28 février 2014.

Les deux publications sont disponibles en téléchargement sur www.rtes.fr ou, en version papier, sur demande à animation@rtes.fr